

Un passage de flambeau en famille à la Loterie romande

La commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie romande a porté son choix sur Ariane Gerber, pour le poste de secrétaire générale. La Locloise succède ainsi à son père, Rolf Graber. Favoritisme?

PAR ANTONELLA.FRACASSO@ARCINFO.CH

Depuis le 1er janvier, Ariane Gerber est la nouvelle secrétaire générale de la commission neuchâteloise de répartition des bénéfices de la Loterie romande. Le passage de flambeau reste dans la famille, puisque la Locloise succède à son père, Rolf Graber. Agé de 70 ans, ce dernier a occupé cette fonction durant plus de 35 ans.



« Dès le départ, je ne voulais pas que ce lien de famille soit un critère de choix, mais pas non plus un critère de non-choix. »

ANNE-MARIE JACOT OESCH
PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION
NEUCHÂTELOISE DE RÉPARTITION
DES BÉNÉFICES DE LA LOTERIE ROMANDE

Or, pareille filiation peut laisser penser à du favoritisme, surtout quand des dizaines de millions sont redistribués chaque année aux œuvres d'utilité publique.

« Mon père a été exclu de la procédure de recrutement. Mon expérience au sein de la commission a sans doute favorisé ma nomination », affirme Ariane Gerber. En effet, cette mère de deux enfants connaît parfaitement la maison. Auparavant, la quadragénaire a été secrétaire de la section cantonale de répartition durant seize ans à 50%.

Diplômée d'une Haute Ecole de gestion en tant qu'économiste d'entreprise, Ariane Gerber a



Ariane Gerber connaît bien la maison. Elle a été secrétaire de la section cantonale de répartition durant seize ans, avant d'être nommée secrétaire générale. LUCAS VUITEL

été choisie parmi 37 candidates et candidats. La commission a nommé cinq de ses membres – dont la présidente et le vice-président – pour la procédure de recrutement.

Postulations ouvertes

« Dès le départ, je ne voulais pas que ce lien de famille soit un critère de choix, mais pas non plus un critère de non-choix », soutient la présidente de la

commission neuchâteloise de répartition des bénéfices, Anne-Marie Jacot Oesch. Elle explique: « On aurait pu nous critiquer si nous avons fait ça entre nous, mais nous avons ouvert les postulations au plus grand nombre. » L'organe romand n'a, quant à lui, pas interféré dans la sélection. Les compétences en comptabilité ont été fondamentales. Anne-Marie Jacot Oesch rap-

pelle que la secrétaire générale a pour mission de gérer une somme de plusieurs millions. « Ce poste nécessite une grande maîtrise des finances, la confiance est essentielle. Il faut aussi une bonne connaissance du monde culturel et associatif du canton. Au final, le fait qu'Ariane Gerber connaisse la maison n'a pas été le critère principal », assure-t-elle. Chaque année les montants at-

« La clé du succès est la transparence »

Succéder à un membre de sa famille, qui plus est, pour un poste à responsabilité, peut susciter des interrogations tant au sein d'une entreprise que de la part de l'opinion publique. Cela peut faire penser à une forme de népotisme, surtout lorsqu'il s'agit d'argent public.

« La clé du succès est la transparence. C'est un sujet que l'on traite avec nos clients, car il y a beaucoup de passions d'une génération à une autre. En principe, ces nominations ne se font pas du jour au lendemain. Une longue préparation de recrutement est réalisée en amont. L'important est de bien communiquer », commente Carine Dilitz, directrice générale d'Oasys Consultants, cabinet spécialisé dans l'accompagnement aux transitions à Neuchâtel. « Le regard à l'interne est parfois empreint de préjugés. Il est donc nécessaire d'expliquer et de rationaliser les raisons d'une nomination », ajoute-t-elle. Mettre l'accent sur les compétences aide à rendre la personne nommée crédible et facilite son intégration dans l'entreprise.

tribués à des projets dans les domaines de la culture, de l'éducation ou du patrimoine varient entre 14 et 15 millions. La commission cantonale reçoit quelque 500 demandes par année, et répond positivement à environ 400 d'entre elles, dont deux tiers concernent la culture.

« C'est la collégialité qui prime »

« Je n'ai pas de pouvoir décisionnel. Je reste en contact avec les requérants, mais je m'occupe du préchiffrage des demandes. Pour chaque attribution, la décision est prise de manière collective par les treize membres de la commission », précise Ariane Gerber, qui n'a pas l'intention de bousculer les habitudes. La nouvelle secrétaire générale n'a en outre pas pipé mot sur son salaire – un poste à 50%. Anne-Marie Jacot Oesch

renchérit: « Cette rémunération correspond aux qualifications du poste en question, ce n'est pas excessif. » Il pourrait toutefois y avoir davantage de transparence à l'avenir, « car le système de la Loterie romande est en refonte », relève la présidente.

Connu comme le loup blanc dans le paysage politique cantonal et au-delà, Rolf Graber considère, pour sa part, que ce lien de famille aurait « plutôt joué en la défaveur » d'Ariane Gerber. Selon le Loclois, qui a été conseiller communal durant douze ans dans la Mère-Commune, « les goûts personnels n'entrent pas en compte dans le choix des dossiers. C'est la collégialité qui prime. » Le septuagénaire souligne: « Je suis satisfait de lui passer le relais comme je l'aurais été pour n'importe quel autre successeur. »